



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0266

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Sport - Soutien aux projets associatifs - Attribution de subventions

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0266**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Sport - Soutien aux projets associatifs - Attribution de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le dispositif local d'accompagnement (DLA), en partie financé par la Métropole de Lyon, a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que les associations dans leur démarche de développement et de consolidation de leurs activités.

Dans le domaine du sport, les échanges conduits par la Métropole avec les acteurs du sport, notamment les comités sportifs, avaient permis de dresser le constat dès 2015 :

- des difficultés à financer les investissements nécessaires à la mise en œuvre des projets,
- de la nécessité de mutualiser les ressources et les compétences,
- de l'intérêt d'optimiser l'usage des équipements sportifs pour développer de nouvelles activités physiques et sportives à destination de nouveaux publics.

En 2018, dans le cadre de ce dispositif DLA, plusieurs comités sportifs ont réfléchi collectivement aux conditions à réunir pour développer de nouvelles activités en direction de nouveaux publics au sein des clubs qui leur étaient affiliés.

A l'issue de cette démarche, conduite sur une année, 6 comités sportifs ont souhaité développer des actions visant à accompagner la structuration des clubs sportifs pour pérenniser et/ou développer de nouvelles activités. Ces réflexions ont permis à ces 6 comités d'engager des démarches pluriannuelles.

Ces actions expérimentales présentaient la particularité d'être portées par des comités sportifs métropolitains et de s'inscrire dans les objectifs d'optimisation et de mutualisation des moyens (humains et matériels) inscrits dans la délibération du Conseil n° 2016-1370 relative aux "actions en faveur du sport" du 11 juillet 2016.

La Métropole étant le soutien institutionnel de comités sportifs, 6 comités l'ont sollicitée pour une aide financière attribuée dans un cadre comparable à celui proposé pendant de nombreuses années par le Conseil national de développement du sport (CNDS) prévoyant l'accompagnement financier dégressif d'actions développées sur une période de 4 ans.

Ce dispositif validé par la délibération du Conseil n° 2018-3183 du 10 décembre 2018, comparable à celui proposé anciennement par le CNDS prévoyait l'accompagnement financier dégressif d'actions développées par les comités métropolitains d'athlétisme, de basket, de football, de gymnastique, de handball, de montagne et d'escalade.

Ces actions s'inscrivent aujourd'hui encore dans le contexte marqué par des changements majeurs en matière de gouvernance du sport au niveau de l'État et la diminution des financements publics, mais également par les contraintes liées à la crise sanitaire qui limitent fortement la capacité d'accueil des équipements sportifs.

La présente délibération, sur la base du bilan présenté par chacun des comités précités, concerne l'attribution de subventions pour le soutien de la Métropole aux plans d'actions élaboré pour l'année 2021.

II - Accompagner 6 Comités sportifs métropolitains dans leurs actions visant à structurer et à développer de nouvelles activités en direction de nouveaux publics au sein des clubs sportifs affiliés

Par délibération du Conseil n° 2019-3970 du 16 décembre 2019, la Métropole a attribué une subvention totale pluriannuelle de 50 000 € pour soutenir 6 comités sportifs dans leur plan d'actions 2020. Pour chaque comité, une convention a fixé les objectifs, les conditions de réalisation, les montants (année par année) et les conditions de versement des subventions accordées.

À l'issue de cette démarche, conduite sur une année, les 6 comités sportifs ont transmis à la Métropole un bilan des actions engagées en regard des objectifs fixés dans le cadre de conventions.

1° - Comité du Rhône Métropole de Lyon d'athlétisme

L'objectif était de créer une plateforme d'échanges et de communication pour accompagner le développement du sport loisir et la pratique libre. Une subvention de 10 000 € a été attribuée au titre de l'année 2020.

L'athlétisme étant une discipline pratiquée principalement à l'extérieur, le Comité a quand même pu développer différents projets et mettre en œuvre de nouvelles actions :

- l'organisation de 92 courses, réunissant 95 000 coureurs en lien avec les clubs et les coachs sportifs,
- l'organisation d'interventions ponctuelles en lien direct avec les clubs et comités d'entreprises,
- le développement d'une plateforme d'inscription en ligne identique pour toutes les courses hors stades,
- la création d'une page "Facebook" dédiée, le développement d'un site "internet" et la communication en direction des réseaux sociaux pour accompagner la pratique libre,
- l'organisation de championnats avec la création, dans des épreuves existante, d'épreuves loisirs,
- la poursuite de la promotion, de la communication et du développement d'événements tous publics.

Pour permettre au comité d'athlétisme de poursuivre ses actions, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 7 500 € au titre de l'année 2021.

2° - Comité du Rhône et Métropole de Lyon de basketball

Les objectifs étaient d'augmenter la visibilité de l'activité "basket santé" sur le territoire de la Métropole et parallèlement d'augmenter la visibilité de l'offre. Une subvention de 10 000 € a été attribuée au titre de l'année 2020.

Le développement de la pratique du basket santé s'appuie sur l'information des 36 clubs sur cette nouvelle pratique et l'accompagnement de 11 clubs, accompagnement matérialisé par la mise à disposition d'animateurs et de matériels. En partenariat avec 8 clubs, 14 séances "découverte" ont été organisées auxquelles ont participé 400 personnes, l'augmentation sensible des licenciés (112) et du nombre de clubs labellisés confirment l'intérêt de la démarche.

Trois tournois ont été organisés en milieu pénitentiaire et un cycle basket 3x3 spécifique a été mis en place à la maison d'arrêt de Lyon-Corbas. En ce qui concerne le développement de la pratique en entreprise, un tournoi regroupant une douzaine d'entreprises et une soixantaine de personnes a pu être organisé. De même, des séances de team building sont organisées à la demande des entreprises.

Par contre, la crise sanitaire a contraint le comité à annuler 2 tournois inter-entreprises et l'organisation d'un championnat inter-entreprises a dû être reportée.

Pour permettre au comité de basket de poursuivre ses actions, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 7 500 € au titre de l'année 2021.

3° - District de Lyon et du Rhône de football

Les objectifs étaient le développement de nouvelles formes de pratiques, la formation des bénévoles, dirigeants et éducateurs, le développement du football féminin et l'accompagnement et l'aide à la structuration des clubs. Une subvention de 10 000 € a été attribuée au titre de l'année 2020.

Le développement du foot adapté s'est concrétisé par l'organisation de plusieurs événements et la création d'une commission de suivi. Plusieurs clubs ont créé des sections foot adapté en partenariat avec les comités handisports et sports-adaptés.

Le développement du foot loisir s'est poursuivi avec l'organisation d'une dizaine d'événements "découverte des nouvelles pratiques" en direction des jeunes et des adultes.

Le développement du foot à 5 s'est concrétisé avec la signature de conventions avec des structures privées, plusieurs sections loisirs ont été labellisées et l'organisation d'un événement départemental a permis de présenter aux féminines cette nouvelle activité.

Un championnat des plus de 45 ans a été créé et 2 événements futnet ont été organisés.

La formation des éducateurs (400 participants) a pu être organisée mais les formations proposées aux dirigeants (partenariats/sponsoring, premiers secours et analyse vidéo) ont été annulées, seul une trentaine de stagiaires ont pu être formés à la méthodologie de projet.

Six manifestations organisées en direction des jeunes filles ont permis de recruter 350 licenciées de plus et la création de 10 équipes supplémentaires, 35 classes ont mis en place des cycles de foot en direction des jeunes filles en collaboration avec les sections de l'union nationale du sport scolaire (UNSS).

Une quinzaine de clubs ont été accompagnés dans le cadre du label jeunes dont 5 clubs féminins.

Le recrutement d'un intervenant pour promouvoir ces projets et d'un stagiaire en événementiel/marketing et communication ont permis le développement de ces projets.

Pour permettre au district de football de poursuivre ses actions, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 7 500 € au titre de l'année 2021.

4° - Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de gymnastique

Les objectifs visés par la convention étaient le développement de la pratique en entreprises, le renforcement des liens et la structuration des clubs affiliés et le développement des ressources propres du comité et des clubs affiliés. Une subvention de 5 000 € a été attribuée au titre de l'année 2020.

Pour assurer le développement de la gym santé dans les entreprises des entraîneurs de 3 clubs de la Métropole ont été envoyés en formation.

Ce développement se fait avec l'appui des comités olympiques du Rhône et de la Loire. Pour accompagner ces actions, un flyer spécifique Gym Santé a été créé et le comité a participé à la rencontre médicale des ligues sur le Sport santé bien-être le samedi 26 septembre 2020 à Voiron.

Vingt-et-un clubs, entre octobre 2019 et juillet 2020, ont bénéficié d'un accompagnement à la structuration de leur organisation. Depuis le confinement, des dispositifs spécifiques (messages, visioconférences, téléphone, etc.) ont été mis en place pour maintenir les liens.

Des formations sur la dynamisation d'un club, le sponsoring et la création de réseau de partenaires ont été développées ainsi que des rendez-vous "développement de la communication" par des étudiants en communication de l'école AFIP, peuvent être mis à disposition des clubs pour les aider.

Afin d'accompagner le développement des partenariats, un dossier spécifique a été élaboré. Des partenariats nouveaux ont été conclus avec l'école AMOS Business-school de Lyon et des contacts avec diverses entreprises sont en cours : Meilleurtaux.com, Allianz, WinWinSports.

Pour permettre au comité de gymnastique de poursuivre ces actions, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 3 750 € au titre de l'année 2021.

5° - Comité Rhône - Métropole de Lyon handball

Les objectifs étaient le développement du handball en milieu scolaire et de développer la pratique féminine en mutualisant les moyens mis en œuvre au profit des comités handball et rugby. Une subvention de 10 000 € a été attribuée au comité de handball au titre de l'année 2020. La crise sanitaire du printemps 2020, imposant la fermeture des écoles primaires, a profondément impacté la démarche engagée par le comité qui a surtout cherché à consolider son action en développant les actions déjà engagées.

Le document pédagogique, à destination des enseignants du cycle CM1/CM2, a été amélioré afin de leur permettre de développer la pratique du handball en milieu scolaire.

Un accord est recherché avec la fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL) pour mettre en place des temps de handball pendant les cours EPS.

Dans le même esprit, un événement "Handballons-nous" devait être organisé, à Vénissieux, avec l'union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) pour environ 600 enfants de la Métropole. Cet événement a été reporté à cause de la Covid.

Une personne, en service civique, a été missionnée pour piloter le développement du handball à l'école et une seconde pour développer la pratique féminine.

Un tournoi Fémini'Hand (une joueuse licencié doit être accompagnée d'une non-licenciée) a dû être reporté à cause de la crise sanitaire.

Le nombre de licenciées féminines handball étant insuffisant, les clubs regroupent les joueuses pour pouvoir organiser des matches.

Les comités de handball et de rugby, qui se sont associés pour promouvoir leurs sports, organisent des séances de découverte dans les entreprises.

Pour permettre au comité de handball de poursuivre ses actions et de développer le partenariat avec le comité de rugby, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 7 500 € au titre de l'année 2021.

6° - Comité territorial du Rhône et de la Métropole de Lyon de la montagne et de l'escalade

Les objectifs visés par la convention étaient l'organisation de compétitions amicales et de rencontres autour du thème de la montagne et le développement de la pratique en entreprises ainsi que la création d'un réseau des associations pour favoriser la mutualisation des moyens.

Une subvention de 5 000 € a été attribuée au titre de l'année 2020.

L'escalade pouvant aussi se pratiquer à l'extérieur, la saison 2019/2020 a été marquée par une seule suspension liée à la crise sanitaire.

La formule "Contest" qui permet l'organisation d'un circuit de rencontres amicales à l'intention des pratiquants "loisir" connaît un véritable succès. Ce circuit a, dès la première année, trouvé son public.

Cette action a déjà vu le nombre de participants augmenter de 15 % en une saison pour un même nombre d'évènements.

Le projet d'un festival de films de montagne, eu égard à la crise sanitaire, n'a pu être organisé en 2019.

Le comité travaille avec les différents acteurs afin de garantir sa mise en place, en fonction des recommandations sanitaires, au printemps 2022.

L'animation de séances régulières de pratique de l'escalade en entreprises a pour objectif de sensibiliser les salariés aux risques des travaux en hauteur.

Le contexte sanitaire, et la frilosité des entreprises ont eu raisons de ces projets et le comité réfléchit à de nouveaux formats permettant de rassurer les entreprises, notamment, en proposant des journées de cohésion d'équipes.

Le réseau d'ouverture de club (ROC) a pour objectif de permettre aux clubs d'accéder à une ressource financière régulière visant à renouveler des itinéraires afin de proposer aux licenciés un accès à une offre d'itinéraires variés et de qualité. L'expérimentation lancée avec une dizaine de clubs et prévue en avril 2020 a été reportée en janvier 2021.

Afin de fluidifier le fonctionnement du réseau, une application a été développée sur le site internet du comité.

Le développement de ces 4 projets s'est concrétisé au sein du comité par l'embauche d'un nouveau salarié, arrivé le 2 septembre 2019.

Pour permettre au comité de la montagne et de l'escalade de poursuivre ces actions, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 3 750 € au titre de l'année 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2021, de subventions de fonctionnement d'un montant de 37 500 € répartis comme suit :

- 7 500 € au profit du comité du Rhône Métropole de Lyon d'athlétisme,
- 7 500 € au profit du comité du Rhône Métropole de Lyon de basketball,
- 7 500 € au profit du district de Lyon et du Rhône de football,
- 3 750 € au profit du comité départemental du Rhône Métropole de Lyon de gymnastique,
- 7 500 € au profit du comité du Rhône Métropole de Lyon de handball,
- 3 750 € au profit du comité territorial du Rhône et de la Métropole de Lyon de la montagne et de l'escalade.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 37 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 039O4817A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.